

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2026**

Présents : Victor NGUEWOUA, Maryse PAYET, Philippe ROUET, Thierry DEMOULIN, Aurélie SIMONNET, Olivier GRENON, Karine SEGUIN, Pascal PELLERIN, Marine RICHE, Bruno DELAVAL, Sylvie SOUDAIS, Vincent NEAU,

Absents représentés : Laurent RULLIER procuration donné à Aurélie SIMONNET, Stéphanie LAMBESEUR procuration donné à Thierry DEMOULIN, Audrey MARTINAUD procuration donné à Olivier GRENON

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Marine RICHE

La séance est ouverte à 18h05.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Validation et approbation du PV du dernier conseil municipal
- ✓ Demande d'aide subvention toiture salle des associations
- ✓ Choix de l'organisme financier pour l'achat du bâtiment rue du château
- ✓ Modification nom du budget annexe boulangerie superette
- ✓ Achat parcelle A331 dans les marais « Près Saintonge »
- ✓ Nomination représentant pour les assemblées de la SPL agence d'attractivité
- ✓ Point travaux de l'école
- ✓ Point travaux bâtiment rue du commerce
- ✓ Point travaux voirie
- ✓ Point sur le RPI
- ✓ Organisation du repas champêtre
- ✓ Questions et informations diverses

1/ VALIDATION PROCÈS VERBAL

Le procès-verbal du 28 mai est approuvé à l'unanimité.

Pascal PELLERIN demande que le conseil municipal ait une pensée pour le décès de Mr Thierry AUGÉ et pour sa famille.

Monsieur Le Maire l'informe qu'il a prévu de le faire en fin de conseil.

2/ DEMANDE SUBVENTION POUR TRAVAUX TOITURE SALLE ASSOCIATION

Vu l'état de dégradation avancée de la charpente de la toiture concernant la salle des associations attenante à la mairie,

Vu le devis reçu en juin 2025,

Considérant que ces travaux deviennent urgents et nécessaire,
Considérant le devis reçu pour la réfection de la toiture chiffré à 16 383€ HT et 19 659,60€ TTC

Il convient de déposer une demande de subvention au titre de la solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales.

Cette opération représente un coût important. L'aide du département est sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- demander l'aide financière du département au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités à hauteur de 30%
- signer tous les documents nécessaires à ce projet

Subvention	Taux	Montant HT
Département	30%	4 914,90€
Autofinancement	70%	11 468,10€
Total	100%	16 383€

3/ CHOIX BANQUE POUR FINANCEMENT ACHAT BATIMENT RUE DU CHATEAU

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 14 avril 2026

Considérant que le conseil municipal a validé l'acquisition de l'immeuble situé 22 rue du château par la délibération n°20260417_06_01 prise le 14 avril,

Le coût global de ce projet est estimé à 400 000€

Le montant des aides du département seront demandées à hauteur de 30% suite aux travaux de rafraichissement qui vont être réalisés,

Le montant de l'emprunt demandé sera d'un montant maximum de 400 000€ affecté au budget annexe gestion locative

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, et suite à la présentation des différentes offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération,
- De retenir la simulation de la Caisse des dépôts pour un montant maximum de 400 000€ sur une durée maximum de 25 ans,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt avec l'organisme retenu,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou un des adjoints à signer le contrat de prêt

Philippe ROUET présente les différentes simulations reçues des organismes bancaires. Les propositions de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole ne seront pas retenues car le taux d'emprunt est de 4,31% pour la première et de 4,43% pour la deuxième.

L'offre retenue sera celle de la Caisse des dépôts et consignation qui propose une simulation à 2,80% incluant un taux fixe à 1,3% + le taux du livret A actuellement à 1,50%.

Pascal PELLERIN demande pourquoi on est passé par une agence et non directement par le notaire ? Comme il n'y avait pas d'exclusivité vu la présence des deux agences sur cette vente. Nous aurions pu éviter les frais d'agence de 15.000€ ?

Phillipe ROUET lui répond que l'agence concernée est domiciliée sur Montils.

Thierry DEMOULIN ajoute que l'agence a fait un travail de préparation en amont et il y avait plusieurs agences.

4/ DEMANDE MODIFICATION NOM BUDGET ANNEXE

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la date de création du budget annexe boulangerie superette en 2013,

Vu la demande du conseil municipal en date du 14 avril souhaitant le changement de nom du budget annexe « boulangerie superette »,

Considérant la nécessité d'ajuster le nom de ce budget annexe suite à l'acquisition d'une maison d'habitation à usage locatif,

Monsieur Le Maire propose aux conseillers de modifier le nom du budget annexe « boulangerie superette » en « gestion locative »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau nom du budget annexe en « gestion locative »
- autorise le Maire ou un adjoint à signer les documents en lien avec cette modification

5/ ACHAT PARCELLE A331

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'une famille qui souhaite donner une parcelle de 1336m² cadastré A331.

Vu le code général des collectivités locales, notamment l'article L2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions immobilières des communes,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L211-1 et suivants relatifs à la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les dispositions relatives aux zones humides,

Vu la présentation de Monsieur le Maire,

Considérant que la parcelle cadastrée A331 d'une superficie de 1336m² appartenant actuellement à l'indivision BOSSUET,

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans la politique communale de préservation des zones humides,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, (2 contre Thierry DEMOULIN, Stéphanie LAMBESEUR, 3 abstentions Sylvie SOUDAIS, Marine RICHÉ, Pascal PELLERIN)

- de valider le prix de 100€ pour l'achat de la parcelle A331.
- de confirmer que les frais d'acte notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.
- autorise le Maire ou un adjoint à signer les actes notariés et tout autre document en lien avec cet achat.

Pascal PELLERIN demande quelle est l'utilité de cet achat pour la commune. Il serait plus utile de mettre l'argent qui sera dépensé dans les frais d'actes dans l'entretien ou l'aménagement des Guédards ou ailleurs sur la commune.

Monsieur Le Maire précise que ce terrain pourra être à l'avenir une « monnaie d'échange ».

Olivier GRENON informe qu'il n'y a pas d'accès pour ce terrain et qu'il est inondable.

6/ CHOIX REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SPL AGENCE ATTRACTIVITÉ

Vu la délibération en date du 28 mai 2026 validant la cession d'actions au sein de la SPL Agence d'attractivité,

Vu la demande de la SPL pour nommer des représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale,

Considérant l'obligation de chaque commune adhérente au capital de la SPL de nommer un représentant,

Monsieur Le Maire propose aux conseillers de nommer Monsieur Philippe ROUET en tant que représentant de la commune au sein de la SPL Agence d'attractivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la nomination de Philippe ROUET en tant que représentant au sein de l'assemblée générale et l'assemblée spéciale de la SPL Agence d'attractivité

7/ TRAVAUX ÉCOLE

Thierry DEMOULIN fait un état de l'avancement du dossier de l'école. Il précise que des moyens seront mis pour améliorer les conditions d'accueil, surtout l'été. Car il devient difficile de rafraîchir les salles de classe, même la nuit. L'idée est d'améliorer le chauffage durant l'hiver en utilisant les panneaux photovoltaïques installés à la salle des fêtes. Le cahier des charges est presque terminé. Au départ, il était prévu d'installer des brise-vues, mais le rendu est peu esthétique. L'accord des Bâtiments de France va finalement permettre la pose des volets extérieurs à lames orientables. Ce qui facilitera d'ouvrir les fenêtres la nuit pour faire entrer un peu de fraîcheur. On est en attente du dernier chiffrage du cabinet CMA. Il est aussi prévu de faire installer la climatisation, afin de rafraîchir les classes l'été et de chauffer l'hiver en complément de la chaudière au fioul. On pourrait également envisager que ces classes accueillent des personnes vulnérables durant l'été et des associations, afin qu'elles puissent se réunir au frais.

Pascal PELLERIN demande s'il y a eu un chiffrage pour le surplus de la toiture, qui doit être traitée en priorité. La réponse est oui. Il fait remarquer que le dernier arrêté d'interdiction d'accès à la salle de classe mentionnait l'existence d'un rapport sur la charpente, alors qu'en réalité, ce rapport n'a jamais été réalisé. Il pensait que c'était juridiquement obligatoire. Le dernier arrêté pris modifie l'ancien et stipule qu'il y a eu un constat, et non un rapport de fait, concernant cette toiture.

Il rappelle que lorsque les travaux vont débuter, il faudra bien mettre en sécurité les locaux pour protéger les enfants et le personnel accueilli. Thierry DEMOULIN rappelle que les mesures de sécurité seront prises et qu'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé sera désigné.

Pascal PELLERIN précise qu'il va falloir aller assez vite pour débuter les travaux.

Comment seront-ils scindés ? Thierry DEMOULIN lui précise que c'est le cabinet CMA qui va proposer un phasage, après avoir choisi les artisans et l'assistant sécurité.

La durée des travaux est prévue pour un an avec un démarrage pendant les vacances de la Toussaint 2026.

Vincent NEAU informe qu'il va y avoir des capteurs d'installés pour relever les températures, aussi bien lors des activités scolaires qu'en l'absence d'élèves dans l'école. L'ADEME nous transmettra un projet accompagné de recommandations, mais cela ne remet pas en question les choix qui ont déjà été pris. L'équipe enseignante et les enfants feront aussi un retour sur leur ressenti en classe. Un autre relevé sera fait une fois les travaux terminés, afin d'établir un comparatif entre l'avant et l'après.

8/ TRAVAUX BATIMENT RUE DU COMMERCE

Vincent NEAU fait un point sur les travaux du bâtiment rue du Commerce et précise que le hourdis a été coulé. La charpente sera changée et posée vers la mi-juillet. Le bâtiment sera hors d'eau avant la fin de l'été.

Pascal PELLERIN demande quelle sera l'attribution de ce bâtiment.

Vincent NEAU rappelle qu'il a fait supprimer une poutre pour permettre plus de possibilités sur les deux pièces (celle du bas et celle du haut). Monsieur Le Maire précise que le choix de la destination des locaux sera étudié en conseil municipal et que dès à présent chacun peut commercer à y réfléchir.

Vincent NEAU termine en précisant que, lors de l'achat, l'installation d'un commerce y était peut-être prévue. Plusieurs personnes se posent des questions concernant la destination prévue. Il faudra donc en rediscuter ensemble afin de prendre les bonnes décisions.

9/ POINT VOIRIE

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la voirie dans la commune. La réfection de la rue du Vieux Silo a commencé. La VC4, qui avait été faite l'année dernière mais qui était totalement abîmée, a été refaite et un bicouche a été coulé en plus. Compte tenu des températures élevées ces dernières semaines, les travaux

ont pris du retard. Concernant le chemin des Petites Granges, les élus suivent les recommandations de l'entrepreneur, qui conseille d'attendre que la voie se stabilise avant de procéder à la pose d'un bicouche courant fin d'année ou début 2027.

10/ POINT RPI LA JARD-COLOMBIERS-MONTILS

Monsieur Le Maire informe les élus que la commission scolaire, de la commune, s'est réunie le 6 juillet, juste avant la tenue de ce conseil pour faire un point sur l'évolution du RPI.

Le 18 juin, les écoles de Saint-Sever-de Saintonge et de Montils ont été visitées par l'ensemble des responsables du service éducation de l'agglomération de Saintes, des maires et de conseillers municipaux.

L'école de Saint-Sever-de-Saintonge dispose actuellement de cinq classes climatisées et l'accueil périscolaire est en cours de construction.

Les services de l'agglomération de Saintes ont réalisé une étude chiffrée afin d'évaluer la rentabilité et la capacité d'accueil des écoles concernées. Plusieurs scénarios sont à l'étude. Un scénario envisagé serait le rapprochement des communes de Montils et de Saint-Sever-de-Saintonge entraînant la fermeture de l'école de Colombiers. Un moratoire a été accordé jusqu'à la fin des travaux de l'école de Montils.

Le 7 juillet est prévue une réunion avec les maires du RPI, Saint-Sever-de-Saintonge et Rouffiac. Une autre solution retenue serait de conserver le RPI uniquement entre Montils et La Jard avec une négociation pour créer un accueil périscolaire à Colombiers.

Un rapprochement avec l'école de Saint-Sever-de-Saintonge fragiliseraient l'école de Montils, puisque leur capacité d'accueil est plus importante.

Pascal PELLERIN précise que dans le cadre d'une fermeture de l'école de Colombiers, les infrastructures existantes pourraient accueillir un centre de loisir et un périscolaire du RPI. De part ce fait, il va falloir sérieusement négocier avec les services de l'agglomération de Saintes. Sinon, il serait nécessaire de créer un périscolaire à La Jard.

11/ ORGANISATION REPAS CHAMPETRE

Le repas champêtre aura lieu le samedi 25 juillet. Les agents et les élus seront présents à partir de 16h30 pour l'installation sur la place de l'église. Le comité des fêtes s'occupera de la vente des boissons. Le repas prévu se compose d'une salade Marco Polo avec une terrine de campagne, des cuisses de poulet froides accompagnées de chips, du fromage et une tarte aux pommes qui sera commandée à la boulangerie. La préparation et la présentation des repas sont assurées par le Relais de Montils.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire présente le montant des subventions effectuées aux associations l'année dernière.

Il propose de verser 500 € à l'association Gratt'balle et 200 € à l'association Kickboxing qui n'ont pas perçu de subventions depuis leur création. Ces montants sont validés par le Conseil.

Il a reçu une demande de l'association Gratt'balle pour l'achat de toilettes mobiles.

Il demande ce qu'en pensent les élus.

Sylvie Soudais propose, si un achat est effectué, qu'une location soit accordée à toutes les associations, dans la mesure des besoins et la mise en place d'un principe de caution et location, afin de permettre l'entretien du matériel sans que cela coûte à la commune. Après discussion entre les élus, il a été décidé que la commune fera l'acquisition d'une toilette mobile. Une caution de 100 € et une location de 30€. Afin d'assurer l'entretien et le nettoyage du matériel.

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu des soucis concernant la location de la salle des fêtes avec certaines associations à la restitution des locaux.

Thierry DEMOULIN fait un retour sur l'entretien qu'ils ont eu avec l'entreprise Enercoop. L'idée était de pouvoir réutiliser les 60 % de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques aujourd'hui non consommée. Les élus présents à la visioconférence n'ont pas très bien compris les explications, car la présentation n'était pas claire.

Il faudrait payer 4 000 euros pour pouvoir rattacher les deux commerces (boulangerie et superette). En ce qui concerne le tarif, il n'a pas été clair sur ce que cela représente réellement.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est impossible de revendre ce surplus d'électricité sans passer par une société annexe.

Pascal PELLERIN propose de demander aux services compétents EDF, une explication permettant une baisse réelle de la facturation électricité de nos commerçants.

Sylvie SOUDAIS propose de mettre les compteurs au nom de la mairie et de faire un bail locatif charges comprises aux professionnels, afin de permettre la mise en place de cette redistribution sans frais supplémentaire. Olivier GRENON demande si on peut faire un bail à une entreprise avec charges comprises ?

Commission sociale : Sylvie SOUDAIS fait savoir que Marine RICHÉ et elle-même ont reçu Michèle PIOCHAUD de l'épicerie. Elles lui ont proposé de trouver une solution pour améliorer la propreté dans le magasin. En tant que travailleuse indépendante, car elle pourrait obtenir des droits. Michèle PIOCHAUD a fait part de son souhait de mettre son fonds de commerce en vente. Une assistance administrative lui a été proposée pour constituer les dossiers d'aide en attendant la suite de cette décision.

Karine SEGUIN fait remonter qu'au carrefour de la rue de Sévigne et de la rue de la Forge c'est très compliqué pour les camions de manœuvrer. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe un droit de préemption sur la parcelle E123 située à l'angle. Philippe ROUET va essayer de prendre contact avec le propriétaire.

Thierry DEMOULIN a été alerté par une locataire de la commune résidant rue du Commerce. Celle-ci lui a signalé le mauvais état de l'appentis situé dans sa cour. Il est convenu avec Vincent Neau que tous les deux s'y rendent dans les jours suivant le conseil, afin d'aller détruire cet appentis dangereux.

Pascal PELLERIN fait remarquer qu'il y a aussi une fissure importante sur la façade de ce bâtiment. Thierry DEMOULIN lui indique qu'il faudrait retirer la baguette située en haut pour voir l'état réel du mur.

Marine RICHÉ demande s'il y a eu un retour suite aux capteurs de vitesse qui avaient été installés sur la chaussée de Laville Léon à Mérignac. Pas de retour à ce jour.

Aurélie SIMONNET se fait porte-parole de Laurent RULLIER qui demande si une solution a été trouvée pour pallier à la vitesse excessive sur la commune. Le maire lui répond être toujours en attente d'un retour de la Direction des Infrastructures. Il souhaitait aussi prévenir qu'il y a des odeurs importantes dans les anciens vestiaires du foot. Monsieur le Maire propose que les agents techniques aillent faire couler de l'eau dans les douches régulièrement afin de limiter les odeurs provenant des canalisations. Certaines personnes ont signalé des difficultés à utiliser la gazinière dans la salle des fêtes. Monsieur Le Maire suggère de refaire la notice déjà affichée sur le mur afin de la simplifier.

Aurélie SIMONNET se pose la question, ayant été élue pour représenter la commune aux prochaines élections sénatoriales, de savoir quel choix elle devra faire aux noms des élus. Les sénateurs candidats passeront dans les communes pour présenter leur programme. Mais chaque élu vote son propre choix.

Vincent NEAU, a vu le boulanger suite à un problème de dysfonctionnement du four. Il y avait un souci de buée qu'il a pu réparer. Les rampes lumineuses ont également été changées et remplacées par des réglettes à LED. La fête des voisins aura lieu le 12 septembre dans le lotissement du Moulin.

Philippe ROUET fait un point sur le nettoyage de la Seugne, portion qui va de Colombiers à Courcion. Les fossés ont aussi commencé à être nettoyés en partant du moulin de Mérignac pour aller jusqu'à Courcoury.

Le passage des canoës sur la Seugne se rétablit au fur et à mesure. Il reste encore beaucoup d'arbres morts à terre, mais un travail énorme a été entrepris par le SYMBAS, avec un appui significatif de l'ASCO.

Philippe ROUET demande s'il est possible de créer un comité qui regrouperait la gestion des marais et celle des chemins de randonnées. Il se propose d'en être le porte-parole. Les membres du comité seraient Vincent NEAU, Franck BELIN et Grégory REVAULT. Vote à l'unanimité.

Dans un souci d'économie, les habitants d'Auvignac ont demandé que l'extinction des candélabres s'arrête à 22 heures été comme hiver.

Pascal PELLERIN demande s'il est possible de revoir le plan de circulation dans la commune, suite aux signalements des riverains concernant la vitesse excessive des automobilistes.

Il suggère que des poubelles soient installées en dehors de l'enceinte du cimetière, le site de la salle des fêtes et du city parc.

Commission patrimoine : Pascal PELLERIN informe que Les journées du patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre 2026. Une visite de l'église sera organisée avec la collaboration de Mr François MANGÉ pour la

partie historique du lieu, une chasse au trésor d'environ 2h30 en animation extérieure et une exposition de photos anciennes de Montils sera installée dans la bibliothèque.

Un gros nettoyage de l'église va être programmé en accord avec la paroisse et un inventaire sera aussi établi. L'expertise du tableau situé au-dessus de la porte va être réalisée par une montilienne. L'œuvre sera également restaurée par cette personne. Pascal PELLERIN propose que les comptes rendus des diverses commissions récentes soient inscrits à l'ordre du jour et non pas traitées en question diverses.

Monsieur le Maire revient sur le décès foudroyant de Thierry AUGÉ. C'était un enfant de la commune qui a beaucoup œuvré pour elle. Il demande qu'une minute de silence soit respectée en sa mémoire.

Il annonce que la Commission départementale s'est réunie le 3 juin pour donner son accord et le label pour la création de la Maison de santé pluridisciplinaire. Une étude est en cours pour monter un partenariat avec la SEMIS, qui porterait intégralement le projet de la construction jusqu'à l'ouverture des portes et l'installation des professionnels de santé.

Levée de séance à 20h10